



PÔLE TECHNIQUE

COMMISSION FEMININE

PV N° 2

DU 2 OCTOBRE 2025 EN VISIO

Présidence : Mme Sophie Charruet

Présents : Mmes Sophie Charruet, Martine Benso, Clarisse Panais, Emilie Bordiga, Mrs Julien Teruel, Laurent Abrachy (CTD).

Excusés : Maria Amélia Ribeiro de Souza.

Non excusés :

MODALITES DE RECOURS

Dans le cadre de l'article 188 des Règlements Généraux de la F.F.F., les décisions des Districts, des Ligues ou de la Fédération peuvent être frappées d'appel dans le délai de dix jours à compter du lendemain du jour de la notification de la décision contestée (par exemple, une décision notifiée le 15 du mois ne peut être contestée que par l'envoi d'un appel, au plus tard, le 25 du mois). Si le dernier jour tombe un samedi, un dimanche ou un jour férié ou chômé, le délai est prorogé jusqu'au premier jour ouvrable suivant. Le jour de la notification est, selon la méthode utilisée : - soit le jour de la première présentation de la lettre recommandée

- soit le jour de la transmission de la décision par fax ou par courrier électronique (avec accusé de réception) ;

- soit le jour de la publication de la décision sur le journal officiel ou internet.

Si plusieurs de ces procédures sont utilisées, la première date est prise en compte. Les règlements des compétitions peuvent prévoir des dispositions spécifiques concernant les délais d'appel. Les décisions des Commissions (sauf en matière disciplinaire) sont donc susceptibles d'appel devant la Commission d'Appel du District siégeant en 2ème instance. Le droit d'appel, fixé par le Comité de Direction chaque saison, sera portée au débit du compte du club réclamant et sera remboursé dans le cas où le club réclamant obtient gain de cause par la commission d'Appel. La partie succombant sera pénalisée d'une amende au moins égale au droit restitué. L'appel est adressé à la commission d'appel par lettre recommandée, télécopie ou courrier électronique obligatoirement avec en tête du club, ou par l'adresse e-mail officielle des clubs délivrée par la Ligue de la Méditerranée. A la demande de la commission compétente, l'appelant devra être en mesure de produire un accusé de réception de cet envoi. Le non-respect de ces formalités entraîne l'irrecevabilité de l'appel. La commission compétente transmet, par tous moyens, une copie de cet appel aux parties intéressées. La Commission compétente saisie de l'appel statue sur sa recevabilité, puis sur la régularité de la procédure antérieure, puis sur le fond. Les décisions prises en 2ème instance par la Commission d'Appel du District sont, elles-mêmes, susceptibles d'appel en 3ème et dernière instance devant la Commission Générale d'Appel de la Ligue de la Méditerranée selon la procédure décrite ci-dessus.

La séance est ouverte à 18H30



PÔLE TECHNIQUE

ORDRE DU JOUR

- Rentrée du Foot Féminin
- Formation des dirigeantes
- Suivi des compétitions Séniors F

La commission féminine de ce jour finalise l'organisation de la rentrée du Foot Féminin (OCTOBRE ROSE) qui se tiendra à Sisteron samedi 4 octobre pour les catégories U6F à U16F. Toutes les joueuses seront accueillies à partir de 9H15. Des défis et des matchs leur seront proposés de 10H à 12H pour toutes les catégories. Pour la catégorie des filles de U6F à U11F la rentrée du Foot se terminera à midi. L'après-midi, nous continuerons uniquement avec les catégories de joueuses de U12F à U16F de 13H à 14H30. Une restauration sera proposée par le club de SISTERON. Pendant le temps de pause le club proposera une animation « challenge des mamans » (inscription à 1Euro). Les mamans auront un défi à réaliser et l'argent récolté sera reversé à la Ligue contre le Cancer. (OCTOBRE ROSE). A 14H30, à la fin de cette journée, un chèque sera remis par le district à la Ligue contre le Cancer.

Concernant les rassemblements U14F - U17F

- 1ere date le 15/10/2025 à Ribiers (05).
- 2eme date le 15/11/2025 au Brusquet (04).

Concernant la Coupe Futsal Séniors F du 15/12/2025, nous attendons une réponse du club de MVR Futsal.

Le souhait de cette saison est de proposer une formation aux dirigeantes. La thématique choisie en présentiel est « accompagner une équipe U6 à U11 ». La commission Féminine a pris contact avec le service des formations IR2F et dès qu'une date aura été trouvée nous finaliserons le projet avec la Ligue Méditerranée.

FONCTIONNEMENT REPARTITION DES ROLES

La présidente et le CTD DAP rappellent le fonctionnement avec d'un côté le suivi des compétitions en mode restreinte (régalien) et de l'autre des moments en plénière (développement de projet).

La commission restreinte doit se réunir à minima tous les 15 jours, pour entériner les résultats et les modifications de calendriers. Il faut à minima être trois membres.

La réunion plénière se tiendra elle tous les mois, voire plus en fonction des événements.

- Restreinte : S. Charruet, M-A Ribeiro de Souza, E. Bordiga.
- D1FSeniors : E. Bordiga, S. Charruet, M-A Ribeiro de Souza
- Rassemblement U14F - U17F : Julien Teruel
- Coupe des Alpes Futsal : C. Panaïas, M-A Ribeiro de Souza.
- Plénière : Tous les membres



PÔLE TECHNIQUE

COURRIERS

RAS

CALENDRIER GENERAL

Championnat séniors F

Equipes engagées pour la saison 2025-2026 :

CA DIGNE, AFCV 1, Entente OBSC / St Crépin, US VIVO 04, Gap Foot 05, Entente Sisteron/Mison/Aiglun, USMD.

Formule championnat : aller-retour (12 matchs).

Rentrée du Foot Féminin : Samedi 4 octobre à Sisteron Journée 9H15/14H30

Formule Play off

- Match aller seulement (2 matchs max).
- Play-off match weekend 3 et 10 Mai 2026

Coupe Richerme

- 1/4 Finale 11/01/2026
- ½ Finale 5/04/2026.
- Finale 30/05/2025

Coupe Futsal Sénior F

- Coupe hiver : 14/12/2025 et 25/01/2026.



PÔLE TECHNIQUE

SUIVI DES COMPETITIONS

Information concernant les horaires des rencontres : Les matchs sont prévus en lever de rideau à 13H ou à 15H.

En fonction des rencontres ses horaires sont susceptibles d'être modifier lorsqu'il y a un match de la ligue sur certains terrains et le district n'a pas la possibilité de modifier les horaires.

Séniors F

Journée 1 du 14/09/2025 : Les rencontres de cette 1ère journée ont été reportées à la demande de plusieurs clubs.

Match N° 54491219 Ent OBSC/ST Crépin – US VIVO 04 se jouera le 19/10/2025 à 12H30

Match N° 54491220 Champsaur-Valgau – Ent Sisteron/Mison/Aiglun se jouera le 5/10/2025 à 15H30

Match N° 54491221 CA Digne 04 – Gap Foot 05 se jouera le 5/10/2025 à 13H15

Journée 3 du 28/09/2025 : Les rencontres de cette 3eme journée ont été reportées à la demande de plusieurs clubs.

Match N° 54491227 US VIVO 04 – Ent Sisteron/Mison/Aiglun se jouera le 23/11/2025 à 14H30

Match N° 54491229 Champsaur-Valgau – USMD se jouera le 23/11/2025 à 10H30

LISTE DES REFERENTS FEMININS DES CLUBS

Alliance Football Champsaur Valgaudemar	Jimenez Mickaël	0628504204
US VIVO 04	Bourzeix Fabien	0676848609
Entente OBSC/St Crépin	Boulouarn Judicaël	0609561195
Entente Sisteron/Mison/Aiglun	Jejoulli Jaouad	0612831454
Gap Foot 05	Colombo Dylan	0668775295
CA Digne 04	Dini Patrice	0608930958
USMD	Moroso Romain	0608520115



PÔLE TECHNIQUE

Saison 2025- 2026

Prévisionnelle pour la saison 2025-2026

Engagement des équipes Séniors F : 25/08/2025

Rentrée des éducateurs féminins 30/08/2025 horaire à confirmer

1ere journée de championnat 14/09/2025

Rentrée du Foot Féminin 4/10/2025 U6F a U17F

Rassemblement U14F U17F plusieurs dates seront proposer

Coupe Futsal Séniors F 14/12/2025 et 26/01/2026

Coupe Richerme Match aller/retour jusqu'à la ½ Finale. Match aller-retour pas possible pour cette saison

Formation dirigeante

Fête du Foot Féminin U6F a U17F 23/05/2026 date a confirmer

CLUB DES DIRIGEANTES

Une formation dirigeante « accompagner une équipe U6 à U11 » sera proposée dans la saison.

La séance est levée à 19H15

Prochaine réunion 13/11/ 2025 à 18H30 en Visio

Présidente de séance

Sophie CHARRUET

Secrétaire de séance

Emilie BORDIGA